

# Compte-rendu du Conseil Municipal Du 9 mars 2015

L'an deux mil quinze, 9 mars, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 mars 2015, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 19    présents : 17    votants : 18**

**Présents** : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Yves MAURICE, Elisabeth PARADIS, Murielle VALLON, Josiane MALLERY, Marie-Pierre LAURIER, Serge PRAT, Damien PRIOL, Isabelle SAVIOT, Renauld LEBACQ, Laurent CHALAVON, Wilfried JAILLET, Elsa VIDON, Michelle LAYES-CADET, Moussa GBANE, William NURIT

**Absents** : Camille PARMENTIER,

**Excusés** : Dominique VOSSIER,

**Secrétaire** : Wilfried JAILLET

**SEANCE OUVERTE A 20 h 30**

Le Maire met au vote le compte rendu du précédent conseil municipal.

Mme Paradis tient à ce que soit reformulé sa remarque dans les questions diverses, comme suit :

« à propos de l'implantation du panneau d'informations, Mme Paradis souligne la dangerosité de l'emplacement à ce carrefour, d'autant qu'il y a déjà un problème de sécurité sur la sortie du parking du bureau de tabac.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal précédent ainsi modifié.

## **1 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2014 du budget principal communal.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le comptable.

**Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire et après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 1 abstention, DECIDE :**

- ❖ d'approuver le Compte Administratif et le compte de gestion 2014 "COMMUNE" dont les résultats sont les **suivants**:

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées ..... 746 220.85 €

Recettes réalisées ..... 789 478.94 €

Excédent de clôture ..... 43 258.09 €

Reports de l'exercice 2013 88 000.00 €

**RESULTATS DE CLOTURE 131 258.09 €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

dépenses réalisées ...298 333.87 €

recettesréalisées ... 201 562.79 €

Déficit de clôture ... 96 771.08 €

report exercice 2013 268 216.95 €

**171 445.87 €**

## **2 AFFECTATION DES RESULTATS 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2014 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 131 258.09 €,

Laurent Chalavon précise que tout laisser en fonctionnement c'est se laisser des libertés de consommation. Wilfried Jaillet répond que laisser en fonctionnement ne signifie pas dépenser.

Damien Priol demande si cette somme représente ce qu'on a économisé l'an passé.

Wilfried Jaillet répond que cette somme représente les excédents qui se cumulent sur plusieurs exercices.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

❖ d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en recette de fonctionnement R 002 ..... = 131 258.09 €

## **3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

**Les actions envisagées pour 2015** malgré un contexte difficile, **pourront l'être encore sans augmentation de la fiscalité, et sans nouvel emprunt**, tout en répondant présent sur les axes de travail suivants :

> **En fonctionnement :**

- assurer les services aux divers publics : accueil, écoles, action sociale, RAM, centre aéré, vie associative, autorisations d'urbanisme,
- toujours inciter les associations à développer une offre d'activité pour les jeunes,(avec une subvention de 20€ par jeune upien inscrit)
- assumer le coût des nouveaux rythmes scolaires.

> **En investissement :**

- réaliser la fin des opérations engagées
- amorcer l'aménagement du terrain Naceur en espace public et city-parc.
- laisser une enveloppe « non affectée » de 164 869 €

**Le maire présente les grandes masses du budget primitif 2015** communal. Il rappelle que ce budget s'équilibre comme suit :

**La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et recettes à **872 458.09 €**

**La section d'investissement** s'équilibre en dépenses et recettes à **669 195.87 €**

Wilfried Jaillet, adjoint aux finances, présente plus précisément le cadre du budget proposé, en accord avec la commission des finances.

Laurent Chalavon précise pour information que le syndicat des eaux a décidé lors de son dernier conseil d'administration de ne pas augmenter les prix pour les consommations entre 0 et 120m<sup>3</sup>.

Michelle Layes-Cadet pense qu'il serait bon de renégocier les contrats d'entretien de l'école élémentaire et qu'il serait également intéressant de connaître la proportion du coût des écoles sur le budget.

Elle souhaite également souligner qu'il ne faut pas oublier les seniors qui font partie intégrante de la population upienne.

Laurent Chalavon répond que la problématique des coûts est différente en fonction des écoles.

Damien Priol souligne qu'il n'y a pas de structure pour les personnes âgées donc que le coût dans le budget est forcément moindre.

Elsa Vidon tient à souligner que la commune a la compétence des écoles maternelle et élémentaires mais que les personnes âgées relèvent du département.

Laurent Chalavon précise que des locaux sont mis à disposition des personnes âgées dépenses non apparentes dans le budget.

Laurent Chalavon demande à combien s'élèvent les pénalités du remboursement anticipé du prêt bourbousson.

Wilfried Jaillet répond que les pénalités s'élèvent à 5000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 3 abstentions, DECIDE :**

#### **4 RENFORCEMENT DE RESEAU POSTE MIERY – SDED**

Le Maire rappelle qu'à la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification : renforcement du réseau BT à partir du poste Miery suite aux réclamations de M. LEBACQ

<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>149 321.90 €</b>
----------------------------------	---------------------

**Plan de financement prévisionnel :**

Financement du SDED	149 321.90 €
Participation communale	0.00 €

**Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Lebacq et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- ❖ d'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre SDED et EDF.
- ❖ D'approuver le financement ci-dessus détaillé.
- ❖ De donner pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

#### **5 OCCUPATION PAR L'AGGLO D'UNE PARCELLE CONTIGÛE AU LAGUNAGE**

Le maire rappelle que la compétence assainissement relève de la communauté d'agglomération qui à ce titre gère le système de lagunes de notre commune.

Depuis plusieurs mois, il a été constaté que cet ensemble impactait la qualité de l'eau du ruisseau La Jalatte par le rejet d'effluents non conformes à la législation.

En accord avec la police de l'eau (DDT), une évaluation sur le moyen terme va être menée pour modifier la filière de traitement actuelle. Cette évaluation consiste à tester en parallèle du traitement de finition actuel, une zone de rejet végétalisée qui sera installée sur la parcelle appartenant à la commune à l'est de la lagune, le long du ruisseau.

La surface concernée par cette zone de rejet végétalisée n'est pas encore précisément annoncée car l'emprise nécessaire dépendra en grande partie de la perméabilité du sol. Le principe serait de mettre en place un aménagement le plus « léger » possible de sorte que si l'évaluation n'est pas concluante la remise en état du terrain puisse être réalisée facilement.

Le service assainissement demande donc à la municipalité l'autorisation de procéder dès ce mois de mars à la réalisation de trois tests d'infiltration dans la zone située en bordure du ruisseau et l'autorisation d'occuper une partie de la parcelle (un tiers environ) pendant la durée de ce test (à priori jusqu'à la fin de l'année 2017).

L'exploitant de la parcelle (M. Carré) a donné son accord pour cette démarche, il sera informé par courrier de la décision prise par le conseil.

Yves Maurice demande si véolia a bien entretenu le lagunage.

Laurent Chalavon précise qu'il ne s'agit pas d'un problème d'entretien. L'été cela ne fonctionne pas. Les services d'assainissement vont créer un 4<sup>ème</sup> bassin pour que les effluents soient corrects en sortie.

Mme Paradis demande si l'exploitant récupèrera ce terrain dans sa totalité si les essais ne sont pas concluants. Le Maire répond par l'affirmative.

Mme Paradis demande si le loyer sera révisé à la baisse pour ces 2 années.

Le Maire répond que le loyer est fonction du tonnage produit donc il sera forcément moins élevé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, DECIDE :**

. D'approuver l'évaluation proposée par le service assainissement de la communauté d'agglomération.

. D'autoriser, en accord avec l'exploitant, la mise à disposition de la partie du terrain communal nécessaire à cette évaluation.

## **6 DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE AU DEPARTEMENT**

Le Maire rappelle que le conseil municipal doit délibérer afin d'affecter le produit des amendes de police chaque année. Le Maire propose de les affecter à la signalisation routière en lien avec la sécurité.

Il propose l'achat d'un radar pédagogique.

Yves Maurice demande s'il est possible de louer ce type de radars.

Le Maire répond qu'en effet la DDT met à disposition des radars pédagogiques et que nous avons fait une demande dans ce sens.

Damien Priol demande si cette somme a un rapport avec les upiens verbalisés.

Le Maire répond que c'est une péréquation nationale n'ayant aucun lien avec les verbalisations upiennes.

Murielle Vallon suggère d'investir dans des panneaux pour les écoles.

Le Maire répond que la question sera étudiée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

D'approuver la demande de subvention des amendes de police au titre de l'année 2015 pour l'achat d'un radar pédagogique.

## **7 INSTALLATIONS PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AUX 3 FONDS**

Le Maire rappelle le souhait de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La Société AIREFSOL ENERGIE 1 envisage d'implanter sur le territoire de la commune une Centrale Photovoltaïque au sol sur des terrains propriété de Réseau Ferré de France, délaissés ferroviaires en friche, non exploités et hors conflits d'usage notamment agricole et ne représentant aucune valeur agronomique.

Pour ce faire, la société a procédé à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser la centrale, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir

de l'énergie du soleil et à son raccordement au réseau électrique, et valoriser le site en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Renauld Lebacq demande quelle sera la recette finale pour la commune.

Le Maire répond qu'elle sera de l'ordre de 3500 euros par an.

Yves Maurice souligne que par forte pluie qui ruissellerait sur les panneaux il n'est pas certain que nos fossés et ruisseaux soient suffisants.

Le Maire répond qu'il pense que la société a procédé à une étude hydraulique.

Elisabeth Paradis demande quel type de soutien souhaite cette société.

Le Maire répond un soutien moral.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'apporter son soutien à la société dans la poursuite de son projet pendant les phases de développement, de construction et d'exploitation sur le territoire de la commune et de confirmer son accord sur le choix de la zone d'implantation de la centrale (plan joint).**

## **8 QUESTIONS DIVERSES**

- **Angélus**

Le Maire rappelle la sollicitation dont il a fait l'objet au sujet de l'angélus et l'engagement de remettre en route cette sonnerie dans la lettre d'information diffusée fin février suite au sondage dans l'upien.

Il informe qu'il a été décidé de surseoir à cette décision dans la mesure où une pétition d'une trentaine d'upiens arrivée ultérieurement s'y opposait.

Le Maire reconnaît que malgré sa bonne intention il a traité ce sujet avec trop de légèreté n'ayant pas mesuré le degré des enjeux.

Comme cela a été dit, ce sondage ne comportait pas de date butoir et de ce fait la pétition était recevable.

Il regrette qu'une décision unilatérale (suppression de l'angélus) ne fasse l'objet d'aucune réaction de la part des tenants ou non de cette tradition alors qu'une tentative de consultation de la population soit rendue inopérante.

Aussi pour éviter toute surenchère malsaine, il décide de ne pas remettre en route l'angélus et considère l'incident clos.

Renauld Lebacq précise que si les « pour » faisaient une autre pétition que ferions-nous ?

Le Maire répond que sa décision ne changera pas et qu'il invite la population à respecter cette décision de bon sens.

Serge Prat précise que selon les contres 19 « pour » ne sont pas représentatifs alors 28 « contre ne le sont pas non plus.

William Nurit pense que c'est contradictoire de tenir compte de cette pétition alors que lors du sondage ils ne se sont pas exprimés.

- **Information élections départementales**

Il est fait une information pour le déroulement des élections départementales qui auront lieu les dimanches 22 et 29 mars prochain.

**SEANCE LEVEE A 23h00**

Le Secrétaire,  
Wilfried JAILLET

Le Maire,  
Jean-Jacques BRUSCHINI